

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1992 B 08519 Numéro SIREN : 313 413 908 Nom ou dénomination : D 2 J

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2019 sous le numéro de dépôt 124557

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 04-12-2019

N° DE DEPOT : 124557

N° GESTION : 1992B08519

N° SIREN : 313413908

DENOMINATION : D 2 J

ADRESSE : 6 bis rue Gabriel Laumain 75010 Paris

MILLESIME : 2018

D2J

Société par Actions Simplifiée

6 bis rue Gabriel Laumain
75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

D2J

Société par Actions Simplifiée

6 bis rue Gabriel Laumain
75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société D2J

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société D2J relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 14 intitulée "changements de méthodes de présentation" dans les règles et méthodes comptables, relative à la présentation des comptes annuels en valeurs liquidatives.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				150 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles				20 004
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	213	213		
Prêts	108 634	108 634		108 634
Autres immobilisations financières				97 738
ACTIF IMMOBILISE	108 847	108 847		376 376
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				4 107
Autres créances	16 587		16 587	26 157
DIVERS				
Disponibilités	90		90	191
COMPTES DE REGULARISATION				
ACTIF CIRCULANT	16 677		16 677	30 454
TOTAL GENERAL	125 524	108 847	16 677	406 830

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 1 663 245)	1 663 245	1 663 245
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 946	2 946
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	3 631	3 631
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-1 540 184	-1 481 254
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-136 997	-58 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		343
CAPITAUX PROPRES	-7 360	129 981
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		6 048
PROVISIONS		6 048
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	57 665
Dettes fiscales et sociales	159	15 347
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 833	197 789
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	24 037	270 801
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 677	406 830

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	9 881		9 881	125 025
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 881		9 881	125 025
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 048	
Autres produits			216	9
PRODUITS D'EXPLOITATION			16 144	125 035
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				695
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			66 663	240 503
Impôts, taxes et versements assimilés			5 220	7 078
Salaires et traitements			1 079	69 471
Charges sociales			376	13 177
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 938	17 459
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				65
Autres charges			635	4 164
CHARGES D'EXPLOITATION			76 911	352 612
RESULTAT D'EXPLOITATION			-60 767	-227 577
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			108 634	
Intérêts et charges assimilées			739	1 782
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			109 373	1 782
RESULTAT FINANCIER			-109 373	-1 782
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-170 140	-229 360

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		175 296
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 755 956	20
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 955 956	175 316
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 164
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 922 680	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 922 680	4 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 277	171 153
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	134	723
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 972 100	300 351
TOTAL DES CHARGES	2 109 098	359 281
BENEFICE OU PERTE	-136 997	-58 930

ANNEXE

La société D2J a cédé son droit au bail commercial en date du 23/02/2018, correspondant à la boutique Z de lille, pour un prix de cession de 200 000€.
Depuis, la société n'a plus d'activité.
Le groupe chinois Zhejiang Semir Garment (Semir), leader de la mode enfantine en Chine a racheté l'intégralité du capital du Groupe Kidiliz au 1er Octobre 2018.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

« Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis suivant les prescriptions du règlement de l'ANC N°2017-01 du 5 Mai 2017, homologué par arrêté du 26 décembre 2017 et modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : »:

1 - Immobilisations et amortissements

Immobilisations incorporelles

Les marques sont valorisées à leur coût d'acquisition. La valeur nette comptable des marques fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est constaté. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée si la valeur nette comptable des marques est supérieure à la valeur actuelle (la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage). La valeur d'usage est déterminée en utilisant la méthode des redevances.

Les logiciels sont immobilisés en fonction de leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire de 1 à 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation. Les coûts de développement en interne de logiciels sont immobilisés lorsque les conditions d'activation sont réunies. Ces coûts comprennent essentiellement les frais du personnel de développement et les coûts des prestataires externes.

A l'exception des coûts de développement informatique, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues. Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur valeur d'entrée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour les fonds acquis sur la base de leur valeur actuelle (la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage).

Mali de fusion

Néant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, en utilisant soit le système linéaire, soit le système dégressif sur les durées d'utilisation suivantes :

Eléments	Type d'amortissement	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Dégressif	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Les amortissements, calculés d'après les durées et les modes ci-dessus et selon les coefficients admis fiscalement sont considérés comme correspondant à la durée normale d'utilisation des actifs. La différence d'amortissement constaté entre la valeur d'utilité et la valeur d'usage est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision est constituée si la valeur d'usage des participations ou si la valeur du marché des autres titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'usage s'apprécie d'une part, en fonction de l'utilité que la participation présente pour notre société et d'autre part, en fonction des perspectives de rentabilité de la société détenue.

2 - Stocks

Néant.

3 - Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation, appréciée au cas par cas, pour tenir compte des risques de recouvrement.

4 - Opérations en devises

Néant.

5- Valeurs mobilières de placement

Néant.

6 - Comptes de régularisation

Néant.

7 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et des charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

8 - Subventions d'investissement

Néant.

9 - Comptabilisation des opérations sur les instruments financiers

Les gains et pertes relatifs à des opérations de couverture effectuées sur le marché organisé et sur le marché de gré à gré sont enregistrés au moment du dénouement de l'opération de couverture.

10 - Rachat d'actions propres

Néant.

11 - Indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Turn over : il est calculé société par société, sur la base d'une moyenne des entrées et sorties constatées dans chaque catégorie de personnel (Cadre, Etam, Employé) au cours des 3 dernières années. Les taux constatés en 2018 sont compris dans une fourchette [7% ; 32%] et sont représentatifs des différents métiers au sein du Groupe (Création et Style, Approvisionnement et Logistiques, Commercial, Force de vente boutiques, Administratif)
- Pondération du Turn-over sur la base des départs constatés en 2018. Le taux de pondération est compris dans une fourchette de 0 à 47% en fonction des tranches d'âge et catégories professionnelles.
- Le taux d'actualisation est déterminé à partir des conditions de financement Long Terme constatées sur les marchés financiers à chaque clôture. Le taux retenu est déterminé sur la base des taux d'une duration de 12 ans sur la Zone Euro. Il est passé de 1,45% à 1,63% au titre de l'année 2018, la baisse en tendance étant cohérente avec celle constatée sur les marchés à cette date.
- La revalorisation et l'inflation retenue pour les calculs sont déterminées à partir de l'inflation constatée en 2018/2017. Le taux retenu en 2018 est de 1,49%.
- La table de vie statistique est déterminée à partir de la table de mortalité 2009-2011 publiée par l'INSEE

Ces engagements d'indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet, pour partie, d'un versement sur un contrat de couverture externalisé au cours des années antérieures. La provision constatée au bilan correspond à la part des engagements non couverts par ce contrat. La part de l'engagement couverte par le contrat externalisé est de 62% en fin d'année. Les écarts actuariels sont constatés en résultat.

12 - Impôt sur les sociétés

Il est calculé à partir du résultat fiscal auquel est appliqué le taux d'impôt société en vigueur.

13 - Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%.

Pour l'exercice 2018, le CICE s'élève à 252,19 €, comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution du fonds de roulement.

14- Changements de méthodes de présentation

Suite à la fermeture de la boutique de Lille, le groupe envisage de dissoudre ou liquider la société D2J sur l'exercice 2019. Compte tenu de cette décision, la continuité d'exploitation est définitivement compromise. Par conséquent, les comptes annuels de la société ont été arrêtés selon les valeurs liquidatives au 31 Décembre 2018.

2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
(en €)	Frais d'établissement et développement	Concessions, brevets, et droits similaires	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
Valeurs brutes :						
31/12/2017			1 905 613			1 905 613
Fusions						
Acquisitions						
Impact changement de méthode						
Cessions			(1 905 613)			(1 905 613)
31/12/2018						
Amortissements et provisions						
31/12/2017			(1 755 613)			(1 755 613)
Fusions						
Dotations						
Impact changement de méthode			0			0
Reprises sur cessions			1 755 613			1 755 613
31/12/2018						
Valeurs nettes :						
31/12/2017			150 000			150 000
31/12/2018						

Le Règlement ANC 2015-06 modifiant le règlement ANC N°201-03 relatif au Plan Comptable Général conduit à comptabiliser le mali technique de fusion au bilan par catégorie d'actif selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés. Ainsi, le mali technique de fusion est affecté aux plus-values latentes sur le portefeuille de marques détenues et non plus en fonds commercial.

Frais établissement (en €)	Valeurs nettes
Frais de création	0
31 décembre 2018	0

Eléments du fonds commercial	Valeurs nettes	Amortissement Durée	Taux
Fonds commercial	0		
Droit au bail	0		
31 décembre 2018	0		

NOTE: 16	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
(en €)	Terrains et agencements terrains	Constructions	Autres immobilisations	Total
Valeurs brutes :				
31/12/2017	6 745	0	300 166	306 911
Fusions	0			
Acquisitions	0	0	0	0
Cessions	0	0	(300 166)	(300 166)
31/12/2018	6 745	0	0	6 745
Amortissements et provisions				
31/12/2017	(6 745)	0	(280 161)	(286 906)
Fusions				
Dotations		0	(2 938)	(2 938)
Reprises sur cessions		0	283 099	283 099
31/12/2018	(6 745)	0	0	(6 745)
Valeurs nettes :				
31/12/2017	0	0	20 004	20 004
31/12/2018	0	0	0	0

NOTE: 17		IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
(en €)	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes :				
31/12/2017	213		206 372	206 585
Fusions				
Acquisitions				
Cessions			(97 738)	(97 738)
31/12/2018	213		108 634	108 847
Amortissements et provisions				
31/12/2017	213			213
Fusions				
Dotations				
Reprises				
31/12/2018	213			213
Valeurs nettes :				
31/12/2017			206 372	206 372
31/12/2018			108 634	108 634

NOTE: 18	STOCKS	
(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Produits intermédiaires et finis	NEANT	
Marchandises et autres		
Autres biens		
Montant brut		
Provisions pour dépréciation		
Montant net		

NEANT

NOTE: 19	CLIENTS			
Créances Clients (en €)	-1 an	+ 1 an	31/12/2018	31/12/2017
Clients (1)				4 107
Clients douteux				
Montant brut				4 107
Provisions pour dépréciation				
Montant net				4 107

(1) Dont entreprises liées	0	4 107
Dont produits à recevoir	0	0

NOTE: 20	AUTRES CREANCES			
(en €)	-1 an	+ 1 an	31/12/2018	31/12/2017
Créances fiscales et sociales (1)	686		686	1 334
Groupe et associés	15 455		15 455	23 289
Autres	447		447	1 534
Montant brut	16 587		16 587	26 157
Provisions pour dépréciation				
Montant net	16 587		16 587	26 157
(1) Dont entreprises liées	15 455			23 289
Dont produits à recevoir	0			0

NOTE: 22	COMPTES DE REGULARISATION ACTIF				
Charges Constatées d'avances (en €)	-1 an	+1 an	31/12/2018	31/12/2017	
D'exploitation	0	0	0	0	NEANT
Financières					
Exceptionnelles					
Total	0	0	0	0	

Charges à répartir (en €)	Charges différées	Frais d'acquisitions immobilisations	Frais d'émissions emprunts	Charges à étaler	Autres	Total
Valeurs brutes:						
31/12/2017			0			
Entrées			0			
Sorties			0			
31/12/2018			0			
Amortissements:						
31/12/2017			0			
Dotations			0			
Reprises			0			
31/12/2018			0			
Valeurs nettes:						
31/12/2017			0			
31/12/2018			0			

Dont à plus 1 an

0

NOTE: 23		Variation des capitaux propres:				
Avant affectation du résultat (en €)	Nombre d'action	Capital	Prime d'émission	Autres Réserves	Report à nouveau	Capitaux Propres
31/12/2017	554 415	1 663 245	2 945,64	3 996	-1 481 253	188 933,64
Augmentation capital						
Autres reserves						
Frais création 2015 immobilisés						
Reprises aux provisions réglementées				(343)		
Résultat de l'exercice					(58 930)	
31/12/2018	554 415	1 663 245	2 945,64	3 652,51	-1 540 183	129 660,15

Au 31/12/2018, le capital social de notre société s'élève à 1 663 245 euros, divisé en 554 415 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées.

Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

NOTE: 24**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

(en €)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions Pour utilisation	Diminutions Sans objet	31/12/2018
Provision pour litiges					
Provision pertes change					
Autres provisions pour risques					
Provision pour indemnité de retraite	6 048		6 048		
Autres provisions pour charges					
Total	6 048	0	6 048		0

NOTE: 25	DETTE FINANCIERE				
(en €)	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts					
Depots recus					
Fonds de participations					
Concours bancaires courants					
Total	0	0	0	0	0

NEANT

NOTE: 26	AUTRES DETTES				
(en €)	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	45			45	57 665
Dettes fiscales et sociales	159			159	15 347
Groupe et associés	23 833			23 833	197 789
Autres dettes	0			0	0
Total	24 037			24 037	270 801
<i>Dont charges à payer</i>				0	10 903
<i>Dont entreprises liées</i>				23 833	197 789

NOTE: 27	COMPTE DE REGULARISATION PASSIF				
(en €)	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Produits Constatés d'avance					
Ecart de conversion passif					
Total					

NEANT

NOTE: 28	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
(en €)	France	Export	31/12/2018	31/12/2017
Vente de marchandises				
Prestations de services	9 881		9 881	125 025
Total	9 881	0	9 881	125 025

dont entreprises liées 9 881 125 025

NOTE: 29	AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION
----------	---

	PRODUITS D'EXPLOITATION	
(en €)	2 018	2 017
Transferts de charges		
Redevances		
Prod immos incorp		
Autres	216	9
Total	216	9

dont entreprises liées 0 0

	AUTRES CHARGES	
(en €)	2 018	2 017
Redevances	300	3 737
Pertes sur créances irrécouvrables	330	410
Autres	5	17
Total	635	4 164

dont entreprises liées 300 3 737

NOTE: 30	RESULTAT FINANCIER	
(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Frais générés par l'endettement long moyen terme		
Résultat financier sur opérations d'exploitation	(109 373)	(1 782)
Opérations sur autres titres immobilisés		
Total	(109 373)	(1 782)
<i>dont entreprises liées (Charges)</i>	733	1 768
<i>dont entreprises liées (Produits)</i>		

NOTE: 31	RESULTAT EXCEPTIONNEL	
(en €)	31/12/2018	31/12/2017
(Dotations)/reprises des provisions des litiges contentieux commerciaux et sociaux		
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs	33 277	
Abandon de créance a caractere commercial		
Autres profits et (pertes) exceptionnels		171 153
Total	33 277	171 153

NOTE: 32	IMPOT SUR LES BENEFICES
----------	-------------------------

"Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2006, SOFIZA S.A.S. et ses principales filiales ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés (article n°68, loi de finances 1988). Le périmètre d'intégration comprend huit sociétés. SOFIZA S.A.S. est la société mère.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la méthode de neutralité a été retenue comme schéma de comptabilisation. L'économie d'impôt sur les sociétés, réalisée par le Groupe et consécutive à la remontée des déficits fiscaux des filiales, bénéficie uniquement à la société mère.

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôts	Impôts	Participations	Résultat net après impôts
Résultat courant	(170 140)		(134)	(170 274)
Résultat exceptionnel	33 277			33 277
Résultat comptable	(136 864)		(134)	(136 997)

NOTE: 33	PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS
-----------------	---

(en €)	Montant
Dotation à la réserve spéciale de participation de l'exercice	0

Le montant figurant au compte de résultat, correspond à la quote part de participation des salariés déterminée globalement au niveau de l'UES dont fait partie la société.

NOTE: 34	CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE
----------	--

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		

NEANT

NOTE: 35	VARIATION DE LA CHARGE FISCALE FUTURE
----------	---------------------------------------

(en €)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Différences temporaires fiscales	(287)		287	
Produits et charges non encore comptabilisés				
Situation fiscale différée nette	(287)	0	287	0
Déficit reportable	7 599 753	137 793		7 737 546
Moins-values à long terme antérieurs a l'integration fiscale				
Moins-values à long terme dans l'integration fiscale				
Situation fiscale latente nette	7 599 753	137 793	0	7 737 546

NOTE: 36	INCIDENCES FISCALES DEROGATOIRES
----------	----------------------------------

(en €)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Amortissements dérogatoires	343		343	
Total	343	0	343	0

NOTE 37 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements donnés : **Néant**

Engagements Donnés	31/12/2018	31/12/2017
Avals et cautions (donnés)		
Hypothèques et nantissements (donnés)		
Clause retour meilleure fortune (donnés)		

Droit Individuel à la Formation

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la formation (DIF) a été supprimé et remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Engagements reçus : **Néant**

Engagements reçus	31/12/2018	31/12/2017
Avals et cautions (reçus)		
Clause retour meilleure fortune (reçu)		
Autres engagements reçus		

NOTE 38 - INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite a fait l'objet d'une comptabilisation d'une reprise de provision dans le compte de "provisions pour risques" pour un montant de 343.49 €. La provision au 31.12.18 est donc nulle, étant donné qu'il n'y a plus de salarié.

NOTE 39 - INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX

Néant.

NOTE 40 - EFFECTIF MOYEN

	2018	2017
Cadres		
Employés	0	3
Techniciens - maîtrise	0	1
Effectif salariés	0	4

NOTE 41 - REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Rémunérations directes : **Néant**

Rémunérations indirectes : **Néant**

NOTE 42 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

SEMIR GROUP
N°2689 Lianhua South Road
Minhang District
SHANGHAI
CHINE

NOTE 43 – TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées en dehors des conditions normales de marché au cours de l'exercice 2018.

NOTE 44 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

D2J

Société par actions simplifiée au capital de 1.663.245 euros
Siège social : 6 bis rue Gabriel Laumain - 75010 Paris
313 413 908 RCS Paris

(la « Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf,
Le 30 septembre à 15 heures,

LA SOUSSIGNEE :

La société **Kidiliz Group**, société par actions simplifiée au capital de 30.859.945 euros, dont le siège social est situé 6 bis rue Gabriel Laumain – 75010 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 341 059 293, représentée par M. Xinsheng CHEN, dûment habilité aux fins des présentes,

Associé unique de la Société (l'« **Associé Unique** ») a pris les décisions qui suivent relatives à l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

APRES AVOIR PRIS ACTE QUE

Le commissaire aux comptes de la Société a été informé des décisions prises en vertu des présentes,

ET APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE :

du bilan, du compte de résultat et des annexes de l'exercice clos le 31 décembre



Free translation – for information purpose only

D2J

French *Société par actions simplifiée* with a share capital of EUR 1,663,245
Head office : 6 bis rue Gabriel Laumain - 75010 Paris
313 413 908 R.C.S. PARIS

(the « Company »)

MINUTES OF THE DECISIONS
OF THE SOLE SHAREHOLDER DATED 30 SEPTEMBER 2019

The year two thousand and nineteen,
On 30 September at 3 p.m.,

THE UNDERSIGNED:

Kidiliz Group, a French *société par actions simplifiée* with a share capital of EUR 30.859.945, having its registered office located at 6 bis rue Gabriel Laumain – 75010 Paris, registered with the Paris trade and companies register under no 341 059 293, represented by Mr. Xinsheng CHEN, duly empowered for the purposes of the present,

Acting as sole shareholder (the "**Sole Shareholder**") of the Company, takes the following decisions relating to the following agenda:

- Approval of the accounts of the financial year ended 31 December 2018;
- Allocation of the net income;
- Approval of the agreements referred to in Article L.227-10 of the French commercial Code;
- Powers of attorney for the legal formalities.

AFTER HAVING ACKNOWLEDGED THAT :

The Company's statutory auditor has been informed of the decisions taken hereby,

AND AFTER HAVING BEEN PROVIDED WITH:

the balance sheet, the income statement and the annexes for the financial year ended



2018, du rapport de gestion du président, du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2018 et généralement de tous les documents qui, conformément à la réglementation en vigueur, lui ont été communiqués,

A PRIS LES DECISIONS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

(Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018)

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur l'activité et la gestion de la Société et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels, des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve lesdits rapports et lesdits comptes, à savoir le bilan, le compte de résultats et l'annexe, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du CGI, l'Associé Unique prend acte qu'aucune dépense ou charge visée aux articles 39-4 et 39-5 dudit code n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Ces

Free translation – for information purpose only

31 December 2018, the management report, the statutory auditor's report on the annual accounts for the year ended 31 December 2018 and more generally, every document it had to be provided with under applicable laws,

TOOK, THE FOLLOWING DECISIONS:

FIRST DECISION

(Approval of the accounts for the financial year ended 31 December 2018)

The Sole Shareholder, after having acknowledged the management report on the Company's operations and the statutory auditor's report on the annual accounts, the accounts of the financial year ended 31 December 2018, approves the said reports and annual accounts, namely the balance sheet, the profit and loss account and the annex, such as they were presented to it, as well as the operations conveyed in these accounts and summarized in these reports.

Pursuant to articles 223 quater and 223 quinquies of the French General Tax Code, the Sole Shareholder notes that the Company's accounts as at 31 December 2018 reveal no expense which is not deductible from the net income, as listed in article 39-4 and 39-5 of the French General Tax Code.

Ces

DEUXIEME DECISION

(Affectation du résultat de l'exercice)

L'Associé Unique constate que les comptes de l'exercice font apparaître une perte de 136.997,46 euros, et décide d'affecter intégralement ladite perte au compte report à nouveau, portant le montant dudit compte de (1.540.184,20) euros à (1.677.181,66) euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

TROISIEME DECISION

(Examen des conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce)

L'Associé Unique prend acte qu'aucune convention visée à l'article L.227-10 du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue des formalités)

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes pour l'accomplissement des formalités légales.

* * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'Associé Unique.



SECOND DECISION

(Allocation of the net income)

The Sole Shareholder notes that the annual accounts reveal a loss of EUR 136,997.46 and decides to allocate this loss to the retained earnings account whose amount is consequently brought from EUR (1,540,184.20) down to EUR (1,677,181.66).

Pursuant to article 243 bis of the French General Tax Code, the Sole Shareholder acknowledges that no dividend has been distributed with respect to the three last financial years.

THIRD DECISION

(Examen of the agreements referred to in Article L.227-10 of the French commercial Code)

The Sole Shareholder acknowledges that the Company has entered into no agreement referred to in Article L.227-10 of the French Commercial Code during the 2018 financial year.

FOURTH DECISION

(Powers of attorney for the legal formalities)

The Sole Shareholder grants all powers of attorney to the bearer of an original, a copy or an extract hereof, for the purpose of carrying out the legal formalities.

* * *

These minutes were drawn up to reflect the content of the decisions as stated here above and have been signed by the Sole Shareholder.





Kidiliz Group
représentée par M. Xinsheng CHEN

Free translation – for information purpose only



Kidiliz Group
represented by Mr. Xinsheng CHEN

D2J

Société par Actions Simplifiée

6 bis rue Gabriel Laumain

75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

D2J

Société par Actions Simplifiée

6 bis rue Gabriel Laumain
75010 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'associé unique de la société D2J

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société D2J relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 14 intitulée "changements de méthodes de présentation" dans les règles et méthodes comptables, relative à la présentation des comptes annuels en valeurs liquidatives.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 20 septembre 2019

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Vanessa GIRARDET

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2018	31/12/2017
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Fonds commercial				150 000
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles				20 004
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	213	213		
Prêts	108 634	108 634		108 634
Autres immobilisations financières				97 738
ACTIF IMMOBILISE	108 847	108 847		376 376
STOCKS ET EN-COURS				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				4 107
Autres créances	16 587		16 587	26 157
DIVERS				
Disponibilités	90		90	191
COMPTES DE REGULARISATION				
ACTIF CIRCULANT	16 677		16 677	30 454
TOTAL GENERAL	125 524	108 847	16 677	406 830

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Capital social ou individuel (dont versé : 1 663 245)	1 663 245	1 663 245
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 946	2 946
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale	3 631	3 631
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	-1 540 184	-1 481 254
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-136 997	-58 930
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		343
CAPITAUX PROPRES	-7 360	129 981
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		6 048
PROVISIONS		6 048
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	45	57 665
Dettes fiscales et sociales	159	15 347
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	23 833	197 789
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	24 037	270 801
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	16 677	406 830

Rubriques	France	Exportation	31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	9 881		9 881	125 025
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	9 881		9 881	125 025
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			6 048	
Autres produits			216	9
PRODUITS D'EXPLOITATION			16 144	125 035
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				695
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			66 663	240 503
Impôts, taxes et versements assimilés			5 220	7 078
Salaires et traitements			1 079	69 471
Charges sociales			376	13 177
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			2 938	17 459
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
Dotations aux provisions				65
Autres charges			635	4 164
CHARGES D'EXPLOITATION			76 911	352 612
RESULTAT D'EXPLOITATION			-60 767	-227 577
OPERATIONS EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
PRODUITS FINANCIERS				
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			108 634	
Intérêts et charges assimilées			739	1 782
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			109 373	1 782
RESULTAT FINANCIER			-109 373	-1 782
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			-170 140	-229 360

Rubriques	31/12/2018	31/12/2017
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		175 296
Produits exceptionnels sur opérations en capital	200 000	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	1 755 956	20
PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 955 956	175 316
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		4 164
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 922 680	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 922 680	4 164
RESULTAT EXCEPTIONNEL	33 277	171 153
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	134	723
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS	1 972 100	300 351
TOTAL DES CHARGES	2 109 098	359 281
BENEFICE OU PERTE	-136 997	-58 930

ANNEXE

La société D2J a cédé son droit au bail commercial en date du 23/02/2018, correspondant à la boutique Z de lille, pour un prix de cession de 200 000€.
Depuis, la société n'a plus d'activité.
Le groupe chinois Zhejiang Semir Garment (Semir), leader de la mode enfantine en Chine a racheté l'intégralité du capital du Groupe Kidiliz au 1er Octobre 2018.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

« Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018 sont établis suivant les prescriptions du règlement de l'ANC N°2017-01 du 5 Mai 2017, homologué par arrêté du 26 décembre 2017 et modifiant le règlement n°2014-03 relatif au plan comptable. La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : »:

1 - Immobilisations et amortissements

Immobilisations incorporelles

Les marques sont valorisées à leur coût d'acquisition. La valeur nette comptable des marques fait l'objet d'un test de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est constaté. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée si la valeur nette comptable des marques est supérieure à la valeur actuelle (la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage). La valeur d'usage est déterminée en utilisant la méthode des redevances.

Les logiciels sont immobilisés en fonction de leur coût d'acquisition et font l'objet d'un amortissement linéaire de 1 à 5 ans en fonction de leur durée d'utilisation. Les coûts de développement en interne de logiciels sont immobilisés lorsque les conditions d'activation sont réunies. Ces coûts comprennent essentiellement les frais du personnel de développement et les coûts des prestataires externes.

A l'exception des coûts de développement informatique, les immobilisations incorporelles générées en interne ne sont pas activées et les dépenses sont comptabilisées en charge l'année au cours de laquelle elles sont encourues. Les fonds commerciaux sont comptabilisés à leur valeur d'entrée. Les frais d'acquisition sont comptabilisés directement en charges. Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour les fonds acquis sur la base de leur valeur actuelle (la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage).

Mali de fusion

Néant.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur prix de revient d'origine.

Les amortissements des immobilisations ont été calculés en fonction de la durée d'utilisation des biens, en utilisant soit le système linéaire, soit le système dégressif sur les durées d'utilisation suivantes :

Eléments	Type d'amortissement	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 30 ans
Agencements	Linéaire	8 à 10 ans
Installations techniques matériel et outillage	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau et informatique	Dégressif	4 ans
Mobilier de bureau	Linéaire	10 ans

Les amortissements, calculés d'après les durées et les modes ci-dessus et selon les coefficients admis fiscalement sont considérés comme correspondant à la durée normale d'utilisation des actifs. La différence d'amortissement constaté entre la valeur d'utilité et la valeur d'usage est prise en compte par le biais d'un amortissement dérogatoire.

Immobilisations financières

La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision est constituée si la valeur d'usage des participations ou si la valeur du marché des autres titres est inférieure à leur valeur d'acquisition.

La valeur d'usage s'apprécie d'une part, en fonction de l'utilité que la participation présente pour notre société et d'autre part, en fonction des perspectives de rentabilité de la société détenue.

2 - Stocks

Néant.

3 - Créances

Elles sont valorisées à leur valeur nominale et font l'objet d'une provision pour dépréciation, appréciée au cas par cas, pour tenir compte des risques de recouvrement.

4 - Opérations en devises

Néant.

5- Valeurs mobilières de placement

Néant.

6 - Comptes de régularisation

Néant.

7 - Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont destinées à couvrir des risques et des charges que les événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet, mais dont la réalisation est incertaine.

8 - Subventions d'investissement

Néant.

9 - Comptabilisation des opérations sur les instruments financiers

Les gains et pertes relatifs à des opérations de couverture effectuées sur le marché organisé et sur le marché de gré à gré sont enregistrés au moment du dénouement de l'opération de couverture.

10 - Rachat d'actions propres

Néant.

11 - Indemnité de départ à la retraite

La provision pour indemnités de départ à la retraite est calculée sur la base des droits acquis par les salariés en tenant compte des hypothèses suivantes :

- Turn over : il est calculé société par société, sur la base d'une moyenne des entrées et sorties constatées dans chaque catégorie de personnel (Cadre, Etam, Employé) au cours des 3 dernières années. Les taux constatés en 2018 sont compris dans une fourchette [7% ; 32%] et sont représentatifs des différents métiers au sein du Groupe (Création et Style, Approvisionnement et Logistiques, Commercial, Force de vente boutiques, Administratif)
- Pondération du Turn-over sur la base des départs constatés en 2018. Le taux de pondération est compris dans une fourchette de 0 à 47% en fonction des tranches d'âge et catégories professionnelles.
- Le taux d'actualisation est déterminé à partir des conditions de financement Long Terme constatées sur les marchés financiers à chaque clôture. Le taux retenu est déterminé sur la base des taux d'une duration de 12 ans sur la Zone Euro. Il est passé de 1,45% à 1,63% au titre de l'année 2018, la baisse en tendance étant cohérente avec celle constatée sur les marchés à cette date.
- La revalorisation et l'inflation retenue pour les calculs sont déterminées à partir de l'inflation constatée en 2018/2017. Le taux retenu en 2018 est de 1,49%.
- La table de vie statistique est déterminée à partir de la table de mortalité 2009-2011 publiée par l'INSEE

Ces engagements d'indemnités de départ à la retraite ont fait l'objet, pour partie, d'un versement sur un contrat de couverture externalisé au cours des années antérieures. La provision constatée au bilan correspond à la part des engagements non couverts par ce contrat. La part de l'engagement couverte par le contrat externalisé est de 62% en fin d'année. Les écarts actuariels sont constatés en résultat.

12 - Impôt sur les sociétés

Il est calculé à partir du résultat fiscal auquel est appliqué le taux d'impôt société en vigueur.

13 - Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société bénéficie du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 7%.

Pour l'exercice 2018, le CICE s'élève à 252,19 €, comptabilisé au crédit d'un sous-compte dédié du compte 64 « Charges de personnel ».

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est principalement affecté à la réalisation d'efforts en matière d'investissement, de prospection de nouveaux marchés, et de reconstitution du fonds de roulement.

14- Changements de méthodes de présentation

Suite à la fermeture de la boutique de Lille, le groupe envisage de dissoudre ou liquider la société D2J sur l'exercice 2019. Compte tenu de cette décision, la continuité d'exploitation est définitivement compromise. Par conséquent, les comptes annuels de la société ont été arrêtés selon les valeurs liquidatives au 31 Décembre 2018.

2	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
(en €)	Frais d'établissement et développement	Concessions, brevets, et droits similaires	Fonds commercial	Autres immobilisations incorporelles	Avances et acomptes	Total
Valeurs brutes :						
31/12/2017			1 905 613			1 905 613
Fusions						
Acquisitions						
Impact changement de méthode						
Cessions			(1 905 613)			(1 905 613)
31/12/2018						
Amortissements et provisions						
31/12/2017			(1 755 613)			(1 755 613)
Fusions						
Dotations						
Impact changement de méthode			0			0
Reprises sur cessions			1 755 613			1 755 613
31/12/2018						
Valeurs nettes :						
31/12/2017			150 000			150 000
31/12/2018						

Le Règlement ANC 2015-06 modifiant le règlement ANC N°201-03 relatif au Plan Comptable Général conduit à comptabiliser le mali technique de fusion au bilan par catégorie d'actif selon son affectation aux plus-values latentes sur les actifs sous-jacents apportés. Ainsi, le mali technique de fusion est affecté aux plus-values latentes sur le portefeuille de marques détenues et non plus en fonds commercial.

Frais établissement (en €)	Valeurs nettes
Frais de création	0
31 décembre 2018	0

Eléments du fonds commercial	Valeurs nettes	Amortissement Durée	Taux
Fonds commercial	0		
Droit au bail	0		
31 décembre 2018	0		

NOTE: 16	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
(en €)	Terrains et agencements terrains	Constructions	Autres immobilisations	Total
Valeurs brutes :				
31/12/2017	6 745	0	300 166	306 911
Fusions	0			
Acquisitions	0	0	0	0
Cessions	0	0	(300 166)	(300 166)
31/12/2018	6 745	0	0	6 745
Amortissements et provisions				
31/12/2017	(6 745)	0	(280 161)	(286 906)
Fusions				
Dotations		0	(2 938)	(2 938)
Reprises sur cessions		0	283 099	283 099
31/12/2018	(6 745)	0	0	(6 745)
Valeurs nettes :				
31/12/2017	0	0	20 004	20 004
31/12/2018	0	0	0	0

NOTE: 17		IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
(en €)	Titres de participations	Autres titres immobilisés	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeurs brutes :				
31/12/2017	213		206 372	206 585
Fusions				
Acquisitions				
Cessions			(97 738)	(97 738)
31/12/2018	213		108 634	108 847
Amortissements et provisions				
31/12/2017	213			213
Fusions				
Dotations				
Reprises				
31/12/2018	213			213
Valeurs nettes :				
31/12/2017			206 372	206 372
31/12/2018			108 634	108 634

NOTE: 18	STOCKS	
(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Produits intermédiaires et finis	NEANT	
Marchandises et autres		
Autres biens		
Montant brut		
Provisions pour dépréciation		
Montant net		

NEANT

NOTE: 19	CLIENTS			
Créances Clients (en €)	-1 an	+ 1 an	31/12/2018	31/12/2017
Clients (1)				4 107
Clients douteux				
Montant brut				4 107
Provisions pour dépréciation				
Montant net				4 107

(1) Dont entreprises liées	0	4 107
Dont produits à recevoir	0	0

NOTE: 20	AUTRES CREANCES			
(en €)	-1 an	+ 1 an	31/12/2018	31/12/2017
Créances fiscales et sociales (1)	686		686	1 334
Groupe et associés	15 455		15 455	23 289
Autres	447		447	1 534
Montant brut	16 587		16 587	26 157
Provisions pour dépréciation				
Montant net	16 587		16 587	26 157
(1) Dont entreprises liées	15 455			23 289
Dont produits à recevoir	0			0

NOTE: 22		COMPTES DE REGULARISATION ACTIF			
Charges Constatées d'avances (en €)	-1 an	+1 an	31/12/2018	31/12/2017	NEANT
D'exploitation	0	0	0	0	
Financières					
Exceptionnelles					
Total	0	0	0	0	

Charges à répartir (en €)	Charges différées	Frais d'acquisitions immobilisations	Frais d'émissions emprunts	Charges à étaler	Autres	Total
Valeurs brutes:						
31/12/2017			0			
Entrées			0			
Sorties			0			
31/12/2018			0			
Amortissements:						
31/12/2017			0			
Dotations			0			
Reprises			0			
31/12/2018			0			
Valeurs nettes:						
31/12/2017			0			
31/12/2018			0			

Dont à plus 1 an

0

NOTE: 23		Variation des capitaux propres:				
Avant affectation du résultat (en €)	Nombre d'action	Capital	Prime d'émission	Autres Réserves	Report à nouveau	Capitaux Propres
31/12/2017	554 415	1 663 245	2 945,64	3 996	-1 481 253	188 933,64
Augmentation capital						
Autres reserves						
Frais création 2015 immobilisés						
Reprises aux provisions réglementées				(343)		
Résultat de l'exercice					(58 930)	
31/12/2018	554 415	1 663 245	2 945,64	3 652,51	-1 540 183	129 660,15

Au 31/12/2018, le capital social de notre société s'élève à 1 663 245 euros, divisé en 554 415 actions de 3 euros chacune, entièrement libérées.

Chaque action confère un droit de vote à son détenteur.

NOTE: 24**PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**

(en €)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions Pour utilisation	Diminutions Sans objet	31/12/2018
Provision pour litiges					
Provision pertes change					
Autres provisions pour risques					
Provision pour indemnité de retraite	6 048		6 048		
Autres provisions pour charges					
Total	6 048	0	6 048		0

NOTE: 25	DETTE FINANCIERE				
(en €)	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Emprunts					
Depots recus					
Fonds de participations					
Concours bancaires courants					
Total	0	0	0	0	0

NEANT

NOTE: 26	AUTRES DETTES				
(en €)	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Dettes fournisseurs	45			45	57 665
Dettes fiscales et sociales	159			159	15 347
Groupe et associés	23 833			23 833	197 789
Autres dettes	0			0	0
Total	24 037			24 037	270 801
<i>Dont charges à payer</i>				0	10 903
<i>Dont entreprises liées</i>				23 833	197 789

NOTE: 27	COMPTE DE REGULARISATION PASSIF				
(en €)	-1 an	1 à 5 ans	+5 ans	31/12/2018	31/12/2017
Produits Constatés d'avance					
Ecart de conversion passif					
Total					

NEANT

NOTE: 28	VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES			
(en €)	France	Export	31/12/2018	31/12/2017
Vente de marchandises				
Prestations de services	9 881		9 881	125 025
Total	9 881	0	9 881	125 025

dont entreprises liées 9 881 125 025

NOTE: 29	AUTRES CHARGES ET PRODUITS D'EXPLOITATION
----------	---

	PRODUITS D'EXPLOITATION	
(en €)	2 018	2 017
Transferts de charges		
Redevances		
Prod immos incorp		
Autres	216	9
Total	216	9

dont entreprises liées 0 0

	AUTRES CHARGES	
(en €)	2 018	2 017
Redevances	300	3 737
Pertes sur créances irrécouvrables	330	410
Autres	5	17
Total	635	4 164

dont entreprises liées 300 3 737

NOTE: 30	RESULTAT FINANCIER	
(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Frais générés par l'endettement long moyen terme		
Résultat financier sur opérations d'exploitation	(109 373)	(1 782)
Opérations sur autres titres immobilisés		
Total	(109 373)	(1 782)
<i>dont entreprises liées (Charges)</i>	733	1 768
<i>dont entreprises liées (Produits)</i>		

NOTE: 31	RESULTAT EXCEPTIONNEL	
(en €)	31/12/2018	31/12/2017
(Dotations)/reprises des provisions des litiges contentieux commerciaux et sociaux		
Plus ou moins-values nettes sur cessions d'actifs	33 277	
Abandon de créance a caractere commercial		
Autres profits et (pertes) exceptionnels		171 153
Total	33 277	171 153

NOTE: 32	IMPOT SUR LES BENEFICES
----------	-------------------------

"Intégration fiscale

Depuis le 1er janvier 2006, SOFIZA S.A.S. et ses principales filiales ont opté pour le régime fiscal des groupes de sociétés (article n°68, loi de finances 1988). Le périmètre d'intégration comprend huit sociétés. SOFIZA S.A.S. est la société mère.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la méthode de neutralité a été retenue comme schéma de comptabilisation. L'économie d'impôt sur les sociétés, réalisée par le Groupe et consécutive à la remontée des déficits fiscaux des filiales, bénéficie uniquement à la société mère.

Ventilation de l'impôt entre le résultat courant et le résultat exceptionnel

Répartition	Résultat avant impôts	Impôts	Participations	Résultat net après impôts
Résultat courant	(170 140)		(134)	(170 274)
Résultat exceptionnel	33 277			33 277
Résultat comptable	(136 864)		(134)	(136 997)

NOTE: 33	PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS
-----------------	---

(en €)	Montant
Dotation à la réserve spéciale de participation de l'exercice	0

Le montant figurant au compte de résultat, correspond à la quote part de participation des salariés déterminée globalement au niveau de l'UES dont fait partie la société.

NOTE: 34	CREANCES ET DETTES REPRESENTEES PAR DES EFFETS DE COMMERCE
----------	--

(en €)	31/12/2018	31/12/2017
Créances clients et comptes rattachés		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		

NEANT

NOTE: 35	VARIATION DE LA CHARGE FISCALE FUTURE
----------	---------------------------------------

(en €)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Différences temporaires fiscales	(287)		287	
Produits et charges non encore comptabilisés				
Situation fiscale différée nette	(287)	0	287	0
Déficit reportable	7 599 753	137 793		7 737 546
Moins-values à long terme antérieurs a l'integration fiscale				
Moins-values à long terme dans l'integration fiscale				
Situation fiscale latente nette	7 599 753	137 793	0	7 737 546

NOTE: 36	INCIDENCES FISCALES DEROGATOIRES
----------	----------------------------------

(en €)	31/12/2017	Augmentations	Diminutions	31/12/2018
Amortissements dérogatoires	343		343	
Total	343	0	343	0

NOTE 37 - ENGAGEMENTS HORS BILANEngagements donnés : **Néant**

Engagements Donnés	31/12/2018	31/12/2017
Avals et cautions (donnés)		
Hypothèques et nantissements (donnés)		
Clause retour meilleure fortune (donnés)		

Droit Individuel à la Formation

Depuis le 1er janvier 2015, le Droit Individuel à la formation (DIF) a été supprimé et remplacé par le Compte Personnel de Formation (CPF).

Engagements reçus : **Néant**

Engagements reçus	31/12/2018	31/12/2017
Avals et cautions (reçus)		
Clause retour meilleure fortune (reçu)		
Autres engagements reçus		

NOTE 38 - INDEMNITES DE DEPART A LA RETRAITE

L'indemnité de départ à la retraite a fait l'objet d'une comptabilisation d'une reprise de provision dans le compte de "provisions pour risques" pour un montant de 343.49 €. La provision au 31.12.18 est donc nulle, étant donné qu'il n'y a plus de salarié.

NOTE 39 - INSTRUMENTS FINANCIERS DE CHANGE ET DE TAUX**Néant.****NOTE 40 - EFFECTIF MOYEN**

	2018	2017
Cadres		
Employés	0	3
Techniciens - maîtrise	0	1
Effectif salariés	0	4

NOTE 41 - REMUNERATION DES DIRIGEANTSRémunérations directes : **Néant**Rémunérations indirectes : **Néant**

NOTE 42 - IDENTITE DES SOCIETES MERES CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

SEMIR GROUP
N°2689 Lianhua South Road
Minhang District
SHANGHAI
CHINE

NOTE 43 – TRANSACTIONS EFFECTUEES AVEC DES PARTIES LIEES

Aucune transaction significative n'a été conclue avec des parties liées en dehors des conditions normales de marché au cours de l'exercice 2018.

NOTE 44 - EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.